

# C.F.B.S. Fish Formation sécurité des personnels embarqués à la pêche

## Titre(s) visé(s)

? Attestation de succès relative à la « Formation à la Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres ».

## Texte(s) de référence

? *Décision D.A.M. du 08 février 2016* portant approbation de la formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres.

## Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

? Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

? d'appliquer consignes et mesures de survie en mer en cas d'abandon de navire, de réagir efficacement et rapidement en cas de chute d'un homme à la mer (U.V. TIS/Fish),

? de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à des situations d'urgence dues à un incendie, de lutter efficacement contre un incendie à bord (U.V. FBI/Fish),

? de prévenir les risques, de porter les 1ers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires d'assistance aux personnes en détresse physique (U.V. PSC1),

? d'identifier les principaux risques et dangers liés aux activités des petits navires de pêche, de distinguer les différentes responsabilités de chacun des intervenants (U.V. PRAB/Fish).

## Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

? Tout marin devant embarqué sur un navire armé à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres.

? Un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément au décret n°2015-1575 du 03/12/2015 sera exigé avant l'entrée en formation.

? Les candidat(e)s déjà titulaires d'un PSC1 pourront être dispensé(e)s de 7h de formation à condition de présenter l'attestation originale justifiant d'un enseignement correspondant datant de moins de 5 ans.

### Intervenant(s)(es)

? Formateurs titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme, à jour de la formation continue (U.V. PSC1) , formateurs experts en formation sécurité-survie, titulaires des attestations et certificats TIS/CAEERS (U.V. TIS/Fish), formateurs experts en formation sécurité, sécurité des personnes, préventions des risques et responsabilités sociales (PRAB/Fish), formateurs et anciens Sapeurs Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale, titulaires des attestations FBLLI et QALI (U.V. FBLLI/Fish).  
**Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)**

### Coût, horaires, dates et sites de formation

? Satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

### ? Nous consulter

Avoir suivi la formation et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.

### Financement

? Une évaluation continue est réalisée durant la formation. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider les acquis. La formation est attestée dès lors que le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10/20 dans chacune des U.V.

? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

### Durée, modalités, effectifs par session

? **23h**, dont 10h30 de théorie et 12h30 de pratique, évaluations comprises.

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des différentes U.V. : salle équipée de trousse de premiers secours, mannequins, défibrillateurs, tensiomètres, masques à oxygène ..., salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte contre l'incendie, milieu marin (pleine mer) ou piscine pour les exercices de techniques de survie.

? Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion ou brassières sont fournis durant la formation.

? Possibilité de stage INTRA, fonction de la disponibilité des équipements,

? de 8 à 24 stagiaires (maximum), selon U.V. (PSC1 - max. 10, TIS, FBLLI – max. 12, PRAB – max. 24).

### Programme de la formation

#### FORMATION SECURITE POUR LE

#### U.V.

##### UV – TIS/Fish

Techniques Individuelles de Survie (8h)

- Survie en mer en cas d'abandon du navire.
- Réagir en cas de chute d'homme à la mer.

##### UV – FBLLI/Fish

Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie (4h)

- Réduire au minimum le risque incendie et savoir faire face
- Lutter contre les incendies et savoir éteindre un incendie

##### UV – PSC 1

Premiers secours élémentaires (7h)

- La protection.
- L'alerte.
- Les 1ers gestes en cas : d'obstruction brutale des voies

##### UV – PRAB/Fish

Prévention des risques à bord (4h)

- Risques et dangers des activités pêche spécifiques aux
- La prévention des abordages, les principes fondamentaux
- La prévention de la fatigue.
- Le danger des conduites addictives.
- La stabilité des navires de pêche (principes généraux, d
- Les voies d'eau (détection, gestion des alarmes, moyen